

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre de conseillers :

Date de convocation : 04 mars 2026

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 13

L'an deux mil vingt-six, le 09 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Plassac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil.

Présents : Mrs BERNARD, HILARION, VIGNON, EPAUD, DUPONT, LABORDE, REBELO – Mmes BODEI, BOUSSARD, DERMONT

Absents excusés : M. BETTES (pouvoir à M. DUPONT) – Mmes BOUTEVILAIN (pouvoir à Mme DERMONT), CLAUSS (pouvoir à Mme BOUSSARD)

Secrétaire de séance : M. REBELO

Objet : Tarifs du port 2026

Sur proposition du responsable du Port, Monsieur DUPONT, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs des emplacements du port pour l'année 2026. Les tarifs 2026 sont donc les suivants :

TARIFS DU PORT 2026	Tarif HT Commune	Tarif HT Hors Commune
Jusqu'à 5.99 m	205.00 €	263.00 €
de 6 à 6.49 m	234.00 €	310.00 €
de 6.50 à 6.99 m	268.00 €	357.00 €
de 7 à 7.49 m	299.00 €	407.00 €
de 7.50 à 7.99	328.00 €	453.00 €
de 8 à 8.49 m	365.00 €	498.00 €
de 8.50 à 8.99 m	397.00 €	544.00 €
de 9 à 9.49 m	427.00 €	587.00 €
de 9.50 à 9.99 m	460.00 €	633.00 €
Au-delà de 10 m	492.00 €	680.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des votants les tarifs du port pour l'année 2026 telle que proposée ci-dessus et mandate monsieur le Maire afin d'établir la facturation des plaisanciers en ce sens.

Le secrétaire de Séance
Miguel REBELO



Pour copie conforme au registre,
Fait à Plassac, le 10 mars 2026
Le Maire, Jean-Louis BERNARD

